



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 juillet 2018  
19 heures 00

-----

GE/AS

N° 002316

Bâtiment -  
Désaffectation du  
domaine public à  
usage scolaire des  
«Romarins» .

Affiché le :

Le mardi 17 juillet 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 11 juillet 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Jean AILLAUD (1er Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** : Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 25

VOTES CONTRE : 3

ABSTENTION(S) : 1

**Vu**, l'article L 2121-30 du CGCT relatif à la création et à l'implantation des écoles d'enseignement public après avis du représentant de l'État dans le département,

**Considérant**, que la carte scolaire prévoit pour la rentrée 2018-2019 le transfert de la structure de l'école maternelle des Romarins à l'école maternelle de la Ruche, la fermeture du poste de direction de l'école maternelle des Romarins et le transfert des postes d'adjoints à la l'école maternelle de La Ruche.

**Considérant**, que lors du conseil d'école de la Ruche en date du 29 mars 2018, il a été décidé de transférer les dortoirs du rez-de-chaussée et du 2ème étage dans l'école mitoyenne de la Ruche ; une salle du rez-de-chaussée et le vestiaire des agents de la cantine. Ainsi, les conditions d'accueil des enfants seront plus favorables puisque le nombre de classe le permet et que ce bâtiment est plus récent et plus adapté.

**Considérant**, que cette rationalisation dans l'occupation des bâtiments municipaux permettra de faire divers travaux améliorant l'accueil des enfants dans les autres établissements.

**Considérant**, le courrier en date du 2 juillet 2018 par lequel l'avis de Monsieur le Préfet est sollicité afin qu'il se prononce sur la désaffectation de l'école des Romarins pour la prochaine rentrée.

## **LE CONSEIL A LA MAJORITÉ**

**DÉCIDE**, sous réserve de l'avis favorable de Monsieur le Préfet, la désaffectation du domaine public à usage scolaire de l'ensemble des bâtiments, à l'exception des dortoirs du rez-de-chaussée et du 2ème étage, une salle du rez-de-chaussée et le vestiaire des agents de la cantine, de l'école maternelle des Romarins, sis Rue Cély.

**AUTORISE**, Madame le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif nécessaire à cette opération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Dominique SANTONI**